

## **A – GENERALITES**

La classe de troisième « prépa-métiers » s'adresse exclusivement :

- **aux élèves volontaires actuellement scolarisés en classe de 4<sup>e</sup>**
- aux élèves avec des acquis scolaires fragiles mais motivés par la construction de leur projet de poursuite d'études en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage.

L'objectif est de permettre à ces élèves de se remobiliser et de préparer une orientation positive vers la voie professionnelle. Dans ce cadre, l'élève découvre un ensemble d'environnements professionnels et bénéficie de séquences d'observation, de stages professionnels et d'un accompagnement personnalisé.

Les élèves en grande difficulté scolaire ou en situation de rupture scolaire ainsi que ceux qui peuvent suivre avec profit une classe de troisième de collège, ne sont pas prioritaires pour accéder à cette formation.

L'affectation en 3<sup>e</sup> « prépa-métiers » est notifiée par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale (IA-DASEN).

## **B – DEMANDE D'AFFECTATION**

### **1) Constitution du dossier de demande d'affectation en 3<sup>e</sup> « prépa-métiers » en établissement**

Il sera constitué un seul dossier par élève comportant les éléments suivants :

- le dossier de candidature renseigné par la famille, l'élève, l'établissement d'origine et le psychologue de l'éducation nationale (avis obligatoire y compris pour les établissements privés – contact sera pris avec un psychologue de l'Education nationale en CIO) ;
- les bulletins scolaires des 2 premiers trimestres de la classe de 4<sup>e</sup> ;
- tout document susceptible d'éclairer la commission.

**Nouveau :** L'ensemble de ces éléments **représentera un seul et même fichier PDF**

Chaque dossier doit donc être dématérialisé (**un seul fichier PDF par élève**) et identifié comme suit :

Nom du collège-Nom-Prénom de l'élève : ex : Collège Besse le Pavin-Dupont-Martin.

### **2) Saisie des vœux des élèves sur l'application Affelweb 3<sup>e</sup> Prépa Métiers par le collège d'origine : du vendredi 15 avril au mercredi 11 mai 2022**

**Nouveau :** La saisie est à effectuer directement sur l'application Affelweb 3<sup>e</sup>Prépa Métiers (Arena - > Scolarité 2<sup>nd</sup> degré -> Affectation des élèves) dans la partie « saisie d'un dossier » avec 6 étapes successives :

- 1- Sélection de l'établissement
- 2- Volet de l'élève (identité)
- 3- Volet des responsables (un responsable légal obligatoire au minimum)
- 4- Saisie des vœux (3 vœux maximum)
- 5- Saisie des avis (Psy-EN et Chef d'établissement)
- 6- Dépôt du dossier dématérialisé dans l'application

Au préalable, le chef d'établissement pourra déléguer les droits à un personnel de son établissement, selon la procédure habituelle.

Les vœux en 3<sup>e</sup> « prépa-métiers » dans le privé ou hors académie ne doivent pas être saisis (se rapprocher de l'établissement concerné pour voir les modalités d'affectation).



→ Une aide en ligne (symbolisée par le pictogramme suivant  en haut à droite de l'écran est disponible en cas de besoin.

### 3) Critères d'affectation

Les élèves sont classés et affectés en fonction du barème obtenu :

- Moyennes en mathématiques et français pour les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre de la classe de 4<sup>e</sup>

Dans le cas où l'élève n'aurait pas de notes, il convient de convertir le degré de maîtrise du socle en note comme suit :

Maîtrise des composantes du socle	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Note à renseigner	3	8	10	12

- Avis de l'établissement :  
*Très favorable : 40 points / Favorable : 20 points / Réservé : 10 points / Défavorable : 0 point*
- Avis du psychologue de l'Education nationale :  
*Très favorable : 20 points / Favorable : 10 points / Réservé : 5 points / Défavorable : 0 point*
- Avis de la commission départementale :  
*Très favorable : 100 points / Favorable : 50 points / Réservé : 25 points / Défavorable : 0 point*

### 4) Affectation et notification

L'IA-DASEN affecte les élèves après avoir réuni une commission qui examine les demandes et étudie les dossiers.

Les notifications sont envoyées aux familles automatiquement par messagerie électronique après validation de l'affectation.

Les établissements d'accueil recevront la liste des élèves affectés, des élèves classés en liste supplémentaire et les établissements d'origine, la liste des résultats de chacun de leurs élèves.

**En cas de non affectation, l'élève conserve sa place de droit en 3<sup>e</sup> dans son collège d'origine.**

## C – OFFRE DE FORMATION

ETABLISSEMENTS	Capacités	Internat	ETABLISSEMENTS	Capacités	Internat
0031044U COMMENTRY G. Vincent	24	OUI	0430953C YSSINGEAUX E. Chabrier	24	OUI
0030061A CUSSET A. Londres	24	NON	0630001J AMBERT B. Pascal	24	OUI
0031082K CUSSET V. Larbaud	24	NON	0630012W BRASSAC-LES-MINES F. Rabelais	24	OUI
0030905T GANNAT G. Eiffel	24	OUI	0630024J CLERMONT-FERRAND A. Gasquet	24	NON
0030905T MONTLUCON P. Constans	24	OUI	0632091F CLERMONT-FERRAND Lycée Professionnel Gergovie	24	NON
0030924N VARENNES-SUR-ALLIER Val d'allier	24	NON	0630022G CLERMONT-FERRAND R. Claustres	24	NON
0030038A YZEURE J. Monnet	24	NON	0630041C ISSOIRE H. Sainte-Claire-Deville	24	NON
0150006A AURILLAC Monnet Mermoz	24	NON	0630665F OPME EREA De Lattre de Tassigny	16	OUI
0150008C AURILLAC R. Cortat	24	NON	0631480S PONT-DU-CHÂTEAU P. Boulanger	24	NON
0150030B SAINT-FLOUR Haute-Auvergne	24	OUI	0630052P RIOM P.J. Bonté	48	OUI
0430003V BRIOUDE La Fayette	24	OUI	0630061Z SAINT-ELOY-LES-MINES Desaix	24	OUI
0430020N LE PUY C. & A. Dupuy	24	OUI	0630078T THIERS G. Tillion	24	OUI
0430024T LE PUY J. Monnet	24	OUI			

**Vous veillerez à bien informer les familles sur les possibilités d'accueil à l'internat pour les élèves de 3<sup>e</sup> Prépa-Métiers (cf. Note aux familles 3<sup>e</sup> Prépa-Métiers Rentrée 2022).**

## D – CALENDRIER

<b>Du vendredi 15 avril au mercredi 11 mai 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie des candidatures sur l'espace dédié : ARENA/Scolarité 2<sup>nd</sup> degré/AFFELWEB.</li> <li>Dépôt <b>d'un seul fichier PDF</b> par candidature (dossier, bulletins, tout autre document utile à éclairer les membres de la commission) sur l'espace dédié : ARENA/scolarité 2<sup>nd</sup> degré/AFFELWEB.</li> </ul>
<b>Mercredi 25 mai 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission d'étude des dossiers dans chaque département</li> </ul>
<b>Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission technique (IEN IO) 3<sup>e</sup> « prépa-métiers »</li> </ul>
<b>Mercredi 8 juin 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission départementale d'affectation</li> </ul>
<b>Jeudi 9 juin 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoi aux familles des notifications d'affectation en 3<sup>e</sup> « prépa-métiers » par le SAIO</li> </ul>

## E – PERSONNES RESSOURCES

Personnes ressources	Adresse	Téléphone
<b>ALLIER</b>		
Laure MARQUET-CASSAGNE IEN IO de l'Allier	Château de Bellevue Rue Aristide Briand – CS 80097 03403 Yzeure cedex iio03@ac-clermont.fr	04 70 48 02 17
<b>CANTAL</b>		
Matéu LLAS-RIBES IEN IO du Cantal	11, place de la paix 15012 Aurillac cedex iio15@ac-clermont.fr	04 71 43 44 16
<b>HAUTE-LOIRE</b>		
David BARGEON IEN IO de la Haute-Loire	7, rue de l'école normale BP 80349 Vals 43012 Le Puy-en-Velay cedex iio43@ac-clermont.fr	04 71 04 57 30
<b>PUY-DE-DOME</b>		
Division de l'élève et de la scolarité (DDES) ou Laurent DUBIEN IEN IO du Puy-de-Dôme	Cité administrative 2, rue Pélissier 63034 Clermont-Ferrand cedex 1 iio63@ac-clermont.fr	04 73 60 99 66  04 73 60 99 38